



BUDGET 2023

Le budget 2023 vient d'être présenté et approuvé par les élus lors de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier.

Malgré la crise, nos finances restent saines. L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **519 922.89 €** est mis en réserve et la section d'investissement repart avec un excédent d'un montant de **1 196 847.16 €**.

La réalité actuelle : l'envolée des coûts des matières premières, de l'énergie et le contexte inflationniste impactent directement le fonctionnement et les investissements de la commune.

Le 1^{er} mars 2023, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déclarer sans suite la procédure d'attribution du marché public de travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse. Le coût des travaux ayant complètement dérapé, il a été décidé avec le même architecte d'élaborer un nouveau projet qui va rentrer dans l'enveloppe budgétaire disponible dans le budget investissement de cette année 2023.

Ce projet va répondre aux deux exigences fixées initialement, à savoir :

- l'agrandissement des classes existantes et du pôle maternel avec la création d'une salle de motricité.

- la rénovation thermique du bâtiment existant

Afin de réduire le coût final, le restaurant scolaire sera conservé. Chaque école continuera donc à déjeuner dans sa cantine respective.

L'équipe enseignante, le personnel périscolaire et les parents d'élèves seront consultés comme cela a été fait pour le projet initial.

Bien entendu, communication sera faite pour vous permettre de suivre l'état d'avancement de cet important projet de rénovation et d'agrandissement de l'école Henri Matisse.

Dernière information : les taux communaux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont maintenus. Par contre l'Etat a décidé de revaloriser les bases d'imposition de 7.3 % pour l'année 2023.

Le Maire,
Marcel PIOT





LE GOURMAND BREIZH

Le Gourmand Breizh est un food-truck tenu par Clément GONNET. Il vous propose galettes et crêpes. Il prend soin de choisir ses ingrédients auprès des producteurs locaux.

Vous pouvez le retrouver tous les mardis de 8h30 à 14h00, sur la place de l'Église. N'hésitez pas à passer commande avant 11h au 06 76 16 15 88.



DU NOUVEAU À L'ACCUEIL LOISIRS!

Un changement de direction a lieu depuis début février, c'est **Yoachim LUCE** qui prend le relais pour diriger et animer avec enthousiasme le centre de loisirs de Bonnemain.

Diplômé du BPJEPS/LTP (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport/ Loisirs Tout Public).

Il a pratiqué l'animation polyvalente et la médiation sociale dans une MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture), il a également eu pour fonctions les directions de colonies de vacances et accueil de loisirs.

Yoachim apprécie le climat chaleureux et la bonne communication entre l'équipe d'encadrants et les parents. Son souhait est d'apporter une démarche écocitoyenne auprès de nos petits, de les sensibiliser à l'importance du tri sélectif. Ce thème comme ceux de la parentalité, de la découverte de diverses cultures et de leurs pratiques seront aussi abordés lors de différents ateliers.

Cet accueil est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, vous avez jusqu'au lundi 17h30 de chaque semaine.

✉ accueildeloisirs.bonnemain@ufcv.fr

☎ 07 57 49 18 61



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Depuis le 9 février, la mairie accueille Madame Magali RIO du service des Missions Temporaires du CDG 35.



Elle remplace temporairement Madame Sandrine GODET pour quelques mois. Elle vous accueille aux horaires habituels de la mairie.

HORAIRES DE LA MAIRIE & CONTACTS

Bonnemain

Lundi et vendredi	}	8h45 à 12h30 14h à 17h30	⌚	Mairie
Mardi, mercredi et jeudi	}	8h45 à 12h30	☎	02.99.73.46.39
			✉	mairie@bonnemain.fr
			🌐	www.bonnemain.fr



LOI ANTI-GASPILLAGE

Dès le 1er janvier 2024, les particuliers comme les entreprises auront l'obligation de composter leurs déchets de cuisine.

Il est possible de réserver dès à présent son composteur ou son lombricomposteur (pour les personnes en appartement), jusqu'à juillet 2023. Pour connaître les tarifs et les différentes tailles, rendez-vous sur le site internet de VALCOBREIZH.

www.valcobreizh.fr

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La société STGS a procédé, pour le compte de la commune, à des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif rue Bertrand Du Guesclin et rue de la Rousselaie. Ces travaux vont permettre le raccordement des 11 logements non desservis actuellement ainsi que le raccordement du lotissement privé Ker Unan en cours de commercialisation.

Ces travaux sont financés intégralement en autofinancement par le budget annexe « assainissement collectif » pour un montant de 92 372.54 € HT.



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche reprend du service cet été!!

À l'occasion des vacances estivales, la commune remet en place le dispositif « argent de poche ».

Ce dispositif permet aux jeunes de Bonnemain d'effectuer de petits chantiers de proximité (peinture, désherbage, ...) sur une durée de 3h par jour. En contre partie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par jour.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Pour toute autre question ou inscription, contacter la mairie.



AU BOIS DES LUDES

Une permanence de prêt de jeux de société et jouets pour enfants et adultes se tient une fois par mois de 16h30 à 18h00 à la bibliothèque de Bonnemain. Réservation possible en amont à

auboisdesludes3522@gmail.com

Prochaines permanences : jeudi 4 mai

jeudi 1 juin



Erratum : Sur le bulletin d'informations municipale N°9 Janvier 2023 une coquille s'est glissée sur le calendrier des manifestations 2023 : le repas des classes 3 aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.



AGENDA

MAI

7 Commémoration Victoire 1945

C.A.T.M

Monument aux morts

Place de l'Église

14 Braderie

AEP Henri Matisse

Salle des fêtes

JUIN

1 Biblilud

Communauté de communes

Bibliothèque

4 Braderie

APEL École Saint-Joseph

Salle des fêtes

9 Fête de la musique

• Comité d'Animation

Salle des fêtes

• Le Bar'Ouf Café

Place de l'Église

10 Prix des lecteurs

Épiniac

Bibliothèque

11 Théâtre enfants

Troupe TONONE

Salle des fêtes

17 Fête de l'été

Club du Bon'Accueil

La Poterie

JUILLET

7 Rando Contée

Comité d'animation

Le Club du Bon' Accueil organise la

FÊTE DE L'ÉTÉ

SAMEDI 17 JUIN 2023
À Bonnemain



Exposition de tracteurs anciens
Démonstration de danse en ligne
Concours de palets
Jeux traditionnels en bois
Panier garni
Rallye/ jeux de piste enfant

Restauration-buvette



Structure gonflable

Eune rubrique pou aconètr des menièrès de dire an galo

**PARLONS
GALLO !**

Une rubrique afin de découvrir des expressions en gallo.

Dictons galo du mouéz

« avril »

- « Ao mouéz d'avri, le métr dort un petit. Ao mouéz de mai, le metr e le vâlet »

(en avril on commence à faire la sieste, en mai c'est tout le monde qui la fait)

- « S'i tone en avri, préparéz vòs bâris »

(Le tonnerre en avril est signe d'abondance de pommes à cidre)

Dictons collectés par Régis Auffray, La plée qi chet, la plée qi mouille.



EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : PIOT Marcel, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, LEROUX Béatrice.

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, JACQUEMIN Bruno, ESNAULT Alain, CARRIC Julie, GARZETTA Jean-Pierre.

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy, RINGARD Lénéaïck

Pouvoirs : JACQUEMIN Bruno à PIOT Marcel, CARRIC Julie à ROBERT Sonia,

Secrétaire de séance : BARATTE Sylvie

PROCLAMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur Michel JOUBERT de son mandat de conseiller municipal le 10 octobre 2022 et prend acte de l'installation de Madame Béatrice LEROUX en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 05/2022 du 20 octobre 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Olivier BRANELLEC d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 impasse de la Forge appartenant à Madame Denise COLE née DARE.

- Décision n° 06/2022 du 20 octobre 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Olivier BRANELLEC d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 impasse de la Forge, appartenant à la SCI Jolie Maison.

- Acceptation du devis de la société Remake de Combourg (35) relatif au renouvellement du matériel informatique et l'installation d'un serveur au secrétariat de mairie pour un coût de 4 863 € HT.

- Acceptation du devis de la société Remake de Combourg (35) relatif à la mise en place d'une sauvegarde informatique pour un coût de 876 € HT.

- Acceptation du devis de l'entreprise EVEN de Pleurtuit (35) relatif à des travaux sur le réseau d'assainissement collectif rue de la Maison Neuve pour un coût de 14 920 € HT.

- Acceptation du devis de l'association ECTI relatif à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde pour un coût de 1 150 € HT.

- Acceptation des devis de la société SISTEC (31) relatifs à la mise en place d'un portail familles pour un coût de 4 186 € HT.

TARIFS ALSH 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

Tarif commune et hors commune fréquentant les écoles :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 7,55 € et la demi-journée 5,14 €.

- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 10,81 € et la demi-journée 7,39 €.

- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 11,25 € et la demi-journée 7,55 €.

Tarif hors commune :

- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 14,09 € et la demi-journée 11,05 €.

- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 17,34 € et la demi-journée 13,28 €.

- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 17,86 € et la demi-journée 13,43 €.

Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 4,48 €. Les familles extérieures dont les enfants fréquentent les écoles de la commune bénéficieront de la même tarification que les familles domiciliées sur la commune.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative afin d'ajuster certains comptes avant la fin d'année.

FOURRIÈRE ANIMALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC SACPA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de capture et de gestion de la fourrière animale avec la société SACPA pour une durée de 4 ans et un coût annuel de 1 606,54 € TTC.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire de deux agents au service périscolaire à compter du 1^{er} novembre 2022.

AMÉNAGEMENTS RD 9 RUE DE LA MAISON NEUVE : AMENDES DE POLICE 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme allouée à la commune de Bonnemain, au titre du produit des amendes de police 2022, d'un montant de 18 880 €.

AMÉNAGEMENTS RD 9 RUE DE LA MAISON NEUVE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise EVEN pour un montant de 2 800 € HT. Cet avenant prend en compte les travaux supplémentaires suivants : fourniture et pose d'un caniveau CS1 en béton devant les bordures granits sur 80 ml. Le nouveau montant du marché est porté de 203 355,50 € HT à 206 155,50 € HT.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la désignation de Monsieur Marcel PIOT au SDE35, en remplacement de Monsieur Michel JOUBERT, démissionnaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION ATELIER D'ÉVEIL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention régissant l'organisation d'un atelier d'éveil le mardi matin à la salle des associations par le Relais Petite Enfance.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2022/2023 :

☑ Ecole élémentaire : 370,45 € / élève

☑ Ecole maternelle : 1 185,29 € / élève

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs scolaires à la rentrée 2022 sont les suivants :

- école Henri Matisse : 93 élèves

- école Saint Joseph : 76 élèves



SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ – POURSUITE ET ÉVOLUTION DU SERVICE À COMPTER DE 2023

Le conseil en énergie partagé constitue un service clé pour les communes et EPCI dans l'objectif de réduire la facture énergétique et être exemplaires auprès des citoyens dans l'optimisation des dépenses publiques.

Depuis le 1^{er} février 2020, un service est opérationnel sur la CCBR avec un agent intervenant sur deux EPCI : la CCBR et la CC Côte d'Émeraude. A compter du 1^{er} février 2023, le service évolue avec un agent à temps complet sur la CCBR et l'arrêt du service mutualisé. En effet, la poursuite du service apparaît incontournable dans un contexte de nécessaire maîtrise des consommations d'énergie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de Conseil en Énergie Partagé de la Communauté de communes Bretagne Romantique sur la base d'un engagement de 5 ans et en contrepartie du versement d'une contribution annuelle.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif année 2021.

RAPPORTS ANNUELS 2021

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'année 2021.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la flambée du prix de l'électricité impacte lourdement les finances locales. Depuis 2022, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets de fonctionnement.

Bonnemain n'échappe malheureusement pas à la règle. À titre d'exemple, la facture d'électricité de la commune, qui se chiffrait à 30 000 € environ pour l'année 2021 est passée à 45 000 € pour 2022 et pourrait atteindre, à consommation égale, 100 000 € selon les prévisions pour 2023, soit un coût pratiquement multiplié par trois !

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal les mesures d'économies d'énergie proposées par la commission des finances du 2 novembre 2022 :

A) Éclairage public :

- Modification des horaires : allumage le matin à 7h et extinction le soir à 20h.

- Suppression de l'éclairage public à Montservin

- Illuminations de Noël maintenues à l'identique et allumées du 8 décembre 2022 au 9 janvier 2023 aux mêmes horaires que l'éclairage public.

B) Chauffage : suppression du chauffage à la salle de la Poterie.

C) Suppression de l'éclairage du terrain de football : lampes énergivores à remplacer par des leds qui nécessitent le changement des supports d'éclairage (pas de subvention du SDE35).

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix pour et 1 abstention (Lydie RONCIERE) relative à la suppression de l'éclairage du terrain de football, ces propositions.

ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE : VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET VŒU À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ D'ILLE & VILAINE DANS LE CADRE DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les vœux formulés par le SDE35 et par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine.

EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, CITRÉ Laurent, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël,

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, LEROUX Béatrice, BOUVIER Stéphanie, CARRIC Julie, GROSDIDIER Steven, RINGARD Lénaïck et GARZETTA Jean-Pierre.

Absents : MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy

Secrétaire de séance : JACQUEMIN Bruno

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 07/2022 du 7 novembre 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 2 rue du Calvaire, appartenant à Monsieur Jacques PETITPAS et Madame Christiane BLAIRE.

- Décision n° 08/2022 du 14 novembre 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Maël CLOSAIS d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 8 allée de la Duchesse Anne, appartenant à Monsieur et Madame Steven GROSDIDIER.

- Décision n° 09/2022 du 14 novembre 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LA-COURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 10 rue de la Maison Neuve, appartenant à Monsieur Jérôme RENARD et à Madame Paquita NERAMBOURG.

TARIFS PUBLICS 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2023 (cf. feuille annexe).

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget 2023, certaines dépenses d'investissement, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 204 : 9 075 €

- Chapitre 21 : 31 800 €

- Chapitre 23 : 513 779 €

AMÉNAGEMENTS RD 9 RUE DE LA MAISON NEUVE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 au marché de travaux conclu avec l'entreprise EVEN pour un montant de 3 770 € HT. Cet avenant prend en compte les travaux supplémentaires suivants : dépasement des quantités pour la pose de tuyaux en béton armé et pour la construction de regard de 1000 avec couvercle fonte de 600 en D400.

Le nouveau montant du marché est porté de 206 155,50 € HT à 209 925,50 € HT.

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ : CONSERVATION DE RETENUES DE GARANTIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un marché public la retenue de garantie (au maximum 5% du montant du marché) a



pour seul objet de couvrir les réserves de garantie à la réception des travaux ainsi que les désordres pendant le délai de garantie (1 an à compter de la réception des travaux). Le SGC de Dol de Bretagne a informé la commune que certaines retenues de garantie étaient atteintes de la prescription quadriennale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver ces retenues de garanties d'un montant total de 1 322,41 €.

ÉCOLE HENRI MATISSE : VERSEMENT SUBVENTION À L'OCCE DANS LE CADRE DU PLAN BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Éducation Nationale a alloué à l'école publique la somme de 2 200 € au titre du financement de l'État. La commune s'est engagée à compléter les moyens attribués à hauteur de 400 €. Ce qui porte la dépense globale (subvention Education nationale et financement communal complémentaire) à la somme de 2 600 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 394 € à l'OCCE de l'école pour des achats numériques complémentaires aux achats de livres.

LA NOUVAIS : PROJET ALIÉNATION CHEMINS ET ACQUISITION TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI DU DOMAINE DES ORMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aliénation de chemins ruraux et d'acquisition de terrain à intervenir entre la commune et la SCI du Domaine des Ormes.

Il s'agit de chemins ruraux qui se trouvent à l'intérieur du Domaine des Ormes. Ils sont entretenus par le Domaine des Ormes et ne sont plus affectés à l'usage du public. L'acquisition de ces derniers par la SCI du Domaine des Ormes permettrait de sécuriser le site.

D'autre part, à la demande de la commune, la SCI du Domaine des Ormes est favorable de céder à la commune les terrains nécessaires pour assurer une liaison piétonne entre la voie communale n° 15 dite de la Nouvais et la voie communale n° 28 dite de Pont Mélin.

Monsieur le Maire propose que tous les frais liés à ces opérations soient à la charge de la SCI du Domaine des Ormes, hormis les frais afférents à l'organisation de l'enquête qui constituent des dépenses obligatoires pour la commune (publicité et honoraires du commissaire enquêteur).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable.
- de préciser que le demandeur devra payer les frais de géomètre et de notaire, auxquels s'ajoute le prix du terrain cédé qui sera fixé à 3 € le m². Ce prix est identique à celui fixé lors de la précédente cession approuvée par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2019.

FIBRE OPTIQUE : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE MEGALIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention entre le Syndicat Mégalis Bretagne et la commune pour la mise à disposition d'un emplacement en vue de l'implantation d'une armoire technique SRO (Sous Répartiteur Optique) rue de Joudette.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition gratuite.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : DÉLIBÉRATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG 35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

La Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le contrat enfance jeunesse constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités. Les financements Caf sont désormais conditionnés à la signature de la CTG.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Bretagne Romantique ainsi que ses modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2022-2026 ;

Et désigne comme élue référente de la CTG pour la collectivité : Madame Sonia ROBERT, 3^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la petite enfance.

EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, CITRÉ Laurent, GROSIDIER Steven, CARRIC Julie, DAUMER Mickaël, LEROUX Béatrice, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : BOUVIER Stéphanie, RONCIERE Lydie, GARZETTA Jean-Pierre

Absents : DURÉ Marie-Hélène, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.

Secrétaire de séance : ROBERT Sonia

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Monsieur Lénaïck RINGARD de son mandat de conseiller municipal le 9 janvier 2023 et prend acte de l'installation de Monsieur Pierre-Yves RIOU-LEBRET en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n° 01/2023 du 11 janvier 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 1 rue de Joudette, appartenant aux Consorts BLIN.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé un programme de restructuration et de rénovation de l'école Henri Matisse. Cette opération est éligible à des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions auprès des organismes suivants : Etat au titre de la DETR et Région Bretagne au titre de la politique « Bien vivre partout en Bretagne ».

DÉFENSE INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, trois poteaux incendie ont été implantés au lieu-dit « le Buet », « le Bauchée » et à l'entrée de la rue du Calvaire. Il convient cette année de compléter ce programme par l'implantation d'un nouveau poteau incendie au lieu-dit « La Touffe » et la pose de réserves incendie au lieu-dit « Les Ombres » et « Les Rieux ».

Ces dépenses sont éligibles à une subvention au titre de la DETR pour 40



% du montant HT des dépenses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DETR.

CCAS : SUBVENTION 2023

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre de 5 000 € au CCAS pour l'année 2023.

ÉCOLE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

En application du contrat d'association liant l'École Privée Saint-Joseph et l'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de **35 993,49 €** pour l'année 2023.

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de **320 €** à Monsieur le curé de Combourg pour l'année 2023.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION CADRE POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE HORS AGGLOMÉRATION PPI 2020-2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution à la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour les travaux d'investissement PPI voirie hors agglomération sur la période 2020-2022 un fond de concours maximum de 69 555 €.

CHASSE : DEMANDES FORMULÉES PAR L'ACCA DE BONNEMAIN

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux la demande formulée oralement par le Président de l'ACCA de Bonnemain concernant la mise à disposition d'un local communal avec électricité et eau à la Poterie.

Considérant que le site de la Poterie est destiné aux sports avec la salle des sports, le terrain de football, le terrain de tennis et le terrain multisports.

Il apparaît donc incompatible de concilier les activités de chasse avec l'ensemble des activités sportives pratiquées sur ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par 8 voix contre (Marcel PIOT, Bruno JACQUEMIN, Sonia ROBERT, Brigitte ADAMS, René CORMIER, Sylvie BARATTE, Julie CARRIC et Pierre-Yves RIOU-LEBRET) et 5 abstentions (Alain ESNAULT, Laurent CITRÉ, Steven GROSDIDIER, Mickaël DAUMER et Béatrice LEROUX) de mettre à disposition à l'ACCA de Bonnemain un local sur le site de la Poterie.

EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2023

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, GARZETTA Jean-Pierre, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, DAUMER Mickaël

Absents : DURÉ Marie-Hélène, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy, LEROUX Béatrice.

Pouvoirs : BOUVIER Stéphanie à CARRIC Julie, DAUMER Mickaël à JACQUEMIN Bruno.

Secrétaire de séance : RIOU-LEBRET Pierre-Yves

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE

Le projet a subi une inflation galopante des prix liée d'une part aux demandes de la commune, mais surtout liée au contexte mondial : reprise mondiale après la crise sanitaire et conflit ukrainien à partir de février 2022.

La collectivité, en tant qu'acheteur, souhaite donc déclarer la procédure d'attribution du marché de travaux sans suite pour motif d'intérêt général lié à l'abandon du projet de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse en raison du risque financier trop élevé pour les finances de la commune et de l'absence de réponses pour cinq lots.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de reprendre le projet dans sa globalité afin de satisfaire les demandes des enseignants et des élèves, mais avec un coût adapté aux capacités budgétaires de la commune. Monsieur le Maire précise que pour autant la situation financière de la commune est saine. Elle est en mesure de financer de nouveaux travaux mais dans une enveloppe budgétaire maîtrisée et raisonnable à hauteur des capacités financières de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Déclarer sans suite la procédure d'attribution du marché public de travaux de restructuration et d'extension de l'école Henri Matisse pour motif d'intérêt général,
- Résilier le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement représenté par le cabinet SARL CELESTE ARCHITECTURE (+ BECB et PROCESS Cuisines Blanchisseries) relatif à la restructuration et l'extension de l'école Henri Matisse pour motif d'intérêt général.

EXTRAIT DU COMPTE —RENDU DE LA SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absente excusée : ROBERT Sonia

Absents : DURÉ Marie-Hélène, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Pouvoir : ROBERT Sonia à JACQUEMIN Bruno

Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2023

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 02/2023 du 30 janvier 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Bertrand PRIOL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 16 rue Bertrand Du Guesclin, appartenant aux Consorts LERAY.

- Décision n° 03/2023 du 28 février 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Mathieu LEBRANCHU d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 13 bis rue de la Marre Boutier, appartenant à Monsieur Jérémy FERRIGNIO et Mme Emilie PELLE-HIGNARD.

- Décision n° 04/2023 du 28 février 2023 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Mathieu LEBRANCHU d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 15 rue de la Marre Boutier, appartenant à Monsieur Jérémy FERRIGNIO et Mme Emilie PELLE-HIGNARD.

- Acceptation des devis suivants :

- Cord'Attitude de La Chapelle des Fougeretz (35) relatif au nettoyage des gouttières et chéneaux de l'église pour un coût de 1 545,17 € HT.
- BODET de Trémentines (49) relatif à la remise à niveau de la cloche n°3



(préservation frappe + suspension + entraînement) pour un coût de 3 547 € HT.

- HORVAIS de Mesnil Roc'H (35) relatif au démoussage de la toiture et remplacement du chéneau de la toiture de l'ancien presbytère pour un coût de 8 858 € HT.

- SARL Gwénaél MASSOT de Rennes (35) relatif au relevé de la salle des fêtes (plans, coupes et élévations) pour un coût de 4 900 € HT.

- PC ELEC de Combourg (35) relatif à des travaux électriques (mise en place d'une détection incendie) à la salle des fêtes pour un coût de 10 065,02 € HT.

- Art Plaque Design de Miniac Morvan (35) relatif à des travaux d'isolation coupe-feu à la salle des fêtes pour un coût de 6 279 € HT.

- PC ELEC de Combourg (35) relatif au remplacement des ampoules de la salle des fêtes en leds et au remplacement des ampoules et du chauffage de l'agence postale communale pour un coût de 9 773,87 € HT.

- Agri Pleine Fougères relatif à l'achat d'une cuve aérienne de 10 000 litres pour un coût de 2 690 € HT.

COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 904 287,15 €

Recettes : 1 424 210,04 €

Soit un excédent de fonctionnement de : **519 922,89 €**

Investissement

Dépenses : 710 893,64 €

Recettes : 1 907 740,80 €

Soit un excédent d'investissement de : **1 196 847,16 €**

Résultat global : 1 716 770,05 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 22 138,16 €

Recettes : 249 969,81 €

Soit un excédent d'exploitation de : **227 831,65 €**

Investissement

Dépenses : 33 488,51 €

Recettes : 103 548,89 €

Soit un excédent d'investissement de : **70 060,38 €**

Résultat global : 297 892,03 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2^{ème} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 381 196,92 €

Recettes : 574 785,79 €

Soit un excédent de fonctionnement de : **193 588,87 €**

Investissement

Dépenses : 475 333,99 €

Recettes : 321 083,27 €

Soit un déficit d'investissement de : **154 250,72 €**

Résultat global : 39 338,15 €

SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Monsieur le Maire propose de verser au FCHBR une subvention 2023 concernant l'animateur sportif d'un montant de **11 833 €**. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UFCV

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'année 2023. La participation de la commune pour la gestion de l'accueil de loisirs s'élève à 40 000 €.

RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT N° 01 AU MARCHÉ AVEC CONVIVIO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de fourniture des repas a été attribué à la société CONVIVIO par délibération du 2 juin 2022 pour une durée de trois ans pour un montant unitaire de 2,9387 € HT par repas.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 au contrat qui fixe les nouvelles conditions relatives à l'article « prix des prestations ». En effet, depuis plus d'un an, le prestataire subit une inflation extrême sur tous les coûts de production, de livraison et de service des repas. Il estime avoir besoin d'un complément de prix de + 20 centimes par repas. Le prix unitaire du repas sera porté à 3,1387 € HT à compter du 1^{er} janvier 2023. Tous les autres articles restent inchangés.

Monsieur le Maire précise que cette modification de prix s'effectue dans le cadre de circonstances imprévisibles (art R 2194-5 du code de la commande publique) rappelée par la circulaire de la Première Ministre n° 6374/SG du 29 septembre 2022. Il ajoute que cette hausse ne sera pas répercutée sur le tarif du repas fixé pour l'année scolaire en cours.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE - DÉLIBÉRATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir le **risque santé** et le **risque prévoyance**. Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG35.

Une participation sera accordée aux agents qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : MARCHÉ MUTUALISÉ D'ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier marché mutualisé d'assurances auquel la commune a souhaité participer a été lancé le 28 septembre 2018 et arrive à échéance le 31 décembre 2023. Une nouvelle consultation va donc être lancée par Communauté de Communes qui assurera le rôle de coordonnateur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la participation de la commune au marché mutualisé d'assurances lancé par la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour la période 2024-2028.

Le conseil Municipal désigne en qualité de membre à voix consultative titulaire pour la CAO : Monsieur Marcel PIOT, Maire et en qualité de membre à voix consultative suppléant pour la CAO : Monsieur Alain ESNAULT, conseiller municipal.



LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

LOCATION des PARTICULIERS		Commune		Hors commune	
		du 16 avril au 14 octobre	du 15 octobre au 15 avril	du 16 avril au 14 octobre	du 15 octobre au 15 avril
cantine	1 jour	105 €	130 €	115 €	140 €
	2 jours	205 €	255 €	255 €	305 €
salle des fêtes	1 jour	320 €	370 €	355 €	405 €
	2 jours	420 €	520 €	500 €	600 €
cantine + salle des fêtes	1 jour	425 €	475 €	465 €	515 €
	2 jours	525 €	625 €	610 €	710 €

LOCATION des ASSOCIATIONS COMMUNALES	10 utilisations gratuites par an avec forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril	
Forfaits chauffage	Cantine seule : 25€	Cantine + salle des fêtes : 50€

LOCATION des ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		du 16 avril au 14 octobre	du 15 octobre au 15 avril
salles des fêtes	1 jour	110 €	160 €
Mise à disposition de la salle des fêtes gracieusement = forfait chauffage de 50 € du 15 octobre au 15 avril			

Vin d'honneur salle des associations (ancien presbytère)	1 jour	Commune	Hors commune
		50 €	100 €

Taxes funéraires	
Concession trentenaire le m ²	150.00 €
Concession cinquante-naire le m ²	250.00 €
Cavurne trentenaire	150.00 €
Cavurne cinquante-naire	250.00 €
Columbarium 15 ans	254.00 €
Columbarium 30 ans	498.00 €

Divers	
Location tables (la table avec bancs)	3.00 €
photocopie N/B	0.25 €
photocopie couleur	0.50 €
photocopie couleur associations	0.10 €
photocopie N&B assos communales : Gratuit avec fourniture du papier	

Bibliothèque tarifs d'inscription		
Communes du réseau	adulte	10.00 €
	réduit	5.00 €
	0 à 18 ans	gratuit
Communes hors réseau		15.00 €

Assainissement collectif	
Abonnement	82.19 €
m ³ d'eau consommé	1.6878 €
Taxe raccordement (PRE)	1 200.00 €

Droits de place avec électricité		Droits de place sans électricité	
Mensuel	15.00 €	Mensuel	8.00 €
Annuel	140.00 €	Annuel	70.00 €
Occasionnel	15.00 €	Occasionnel	15.00 €